

Date de génération de ce justificatif : 05/02/2025

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure*

## A la Mano – Constitution de société

Référence : L028969

Départements de publication : Côtes d'Armor

Annonce légale publiée le 3 janvier 2025 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société



Aux termes d'un acte SSP en date du 10 décembre 2024 à LANNION , il a été constitué une SASU dénommée A la Mano – l'Ecole des créatifs. SIEGE SOCIAL : LANNION (22300) 5 rue Xavier Grall. OBJET : Formation professionnalisante en ligne pour créateurs et artisans d'art. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINT-BRIEUC. CAPITAL : 1 500 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque associé a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. CESSIONS D'ACTIONNAIRES : En cas de pluralité d'actionnaires, les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre actionnaires. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires. PRESIDENT : Madame Loren BONGAT demeurant à LANNION (22300) 5 rue Xavier Grall.

[Consulter cette annonce en ligne](#)